

CACES® R.489 – Chariots de manutention

La Cnam a développé le dispositif CACES en vue de prévenir les risques liés à la conduite d'engins.

Ce dispositif définit les compétences pour conduire en sécurité des équipements concernés et les modalités de tests de ces compétences.

Il permet de remplir l'obligation réglementaire de formation adéquate (art. R.4323-55 du Code du travail).

DUREE DE LA FORMATION VARIABLE :

Pour les débutants :

- Enseignements théoriques : 1 jour
- Enseignements pratiques : 1 jour / catégorie d'engins
- Evaluations : 1 jour

Pour les expérimentés :

- Enseignements théoriques : 1 jour
- Enseignements pratiques : 0.5 jour / catégorie d'engins
- Evaluations : 1 jour

PRIX : à partir de 600 € / participant

Profils des stagiaires

- Utilisateurs de chariots automoteurs de manutention à conducteur porté souhaitant faire reconnaître leur capacité à conduire en sécurité au moyen d'un « test CACES® ».

Prérequis

- Aucun.

Délai d'accès

2 semaines

Accessibilité aux personnes handicapées

Nos lieux de formation sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Si des apprenants sont en situation de handicap, merci de nous en avertir afin de prévoir les aménagements adaptés.

Objectifs pédagogiques

- Appréhender les responsabilités des acteurs organisant l'acte de conduire
- Connaître la technologie des chariots utilisés, la terminologie, les dispositifs de sécurité, les équipements interchangeables potentiels ainsi que les modes de propulsion, de transmission ou de direction
- Identifier les différents types de chariots, leurs caractéristiques et leurs capacités
- Comprendre les notions élémentaires de physique
- Connaître et maîtriser les conditions de stabilité des chariots pendant les manutentions et les déplacements, et savoir positionner les charges
- Connaître et maîtriser les risques liés à l'utilisation des chariots de manutention à conducteur porté
- Savoir exploiter les chariots de manutention à conducteur porté
- Connaître et effectuer les vérifications d'usage des chariots de manutention à conducteur porté
- Réaliser les prises de poste et les vérifications du chariot
- Effectuer et maîtriser toutes les manœuvres de conduite et de chargement du chariot de manutention à conducteur porté, ainsi que la montée/descente en sécurité de celui-ci
- Vérifier l'état du chariot (y compris les niveaux) en fin de poste et rendre compte des anomalies ou dysfonctionnements ; effectuer les opérations d'entretien quotidien

Contenu de la formation

- Enseignements théoriques :
 - Connaissances générales
 - Technologie des chariots de manutention automoteurs à conducteur porté
 - Les principaux types de chariots de manutention - Les catégories de CACES®
 - Notions élémentaires de physique
 - Stabilité des chariots de manutention
 - Risques liés à l'utilisation des chariots de manutention à conducteur porté
 - Exploitation des chariots de manutention à conducteur porté
 - Vérifications d'usage des chariots de manutention à conducteur porté
- Enseignements pratiques :
 - Prise de poste et vérification
 - Conduite et manœuvres
 - Fin de poste – Opérations d'entretien quotidien – Maintenance

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

Formateur en prévention des risques professionnels, titulaire d'une compétence délivrée par l'organisme à l'issue d'une validation de son aptitude à assurer spécifiquement cette formation.

Moyens pédagogiques et techniques

- Support d'animation pédagogique standardisé, utilisés en vidéo-projection lors d'un face à face pédagogique en salle
- Apprentissage pratique basé sur l'acquisition progressive des techniques, au cours d'une succession d'exercices individuels
- Moyens techniques requis pour les apports théoriques : salle de cours, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable
- Moyens techniques requis pour les apports pratiques : appareils, installations et locaux conformes à l'annexe 4 de la recommandation R489
- Les bénéficiaires devront au minimum porter les équipements suivants : vêtement haute visibilité, chaussures de sécurité

Résultats attendus à l'issue de la formation

Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité, en cas de réussite aux épreuves du test CACES®.

Modalité d'obtention

Les modalités de vérification des compétences à la conduite en sécurité sont définies dans la recommandation R.489 de la Cnam. Il est appelé "test CACES", sanctionné en cas de succès par la délivrance d'un certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (uniquement par organisme testeur certifié CACES).

Ce texte précise que le test CACES comprend une épreuve théorique et une épreuve pratique dont les durées sont encadrées, qu'il est réalisé par un organisme testeur certifié (les équipements et les ressources sont notamment définis), et qu'un barème accompagne les fiches d'évaluation des compétences attendues.